

AUX ETATS-UNIS

De 1973 jusqu'à aujourd'hui

PRÉPARÉ PAR LUCILE ROYER ET AMANDINE ZAMBON

INTRODUCTION

Le droit de décider de poursuivre ou non une grossesse est essentiel à la vie, à la liberté et à l'égalité. C'est un droit qui a été pendant plusieurs années reconnu et protégé par la Constitution des États-Unis. Cependant, la Cour suprême des États-Unis et les tribunaux fédéraux n'ont pas toujours traité l'avortement comme un droit fondamental qui doit recevoir des protections importantes. Certaines constitutions d'État ont adopté des normes juridiques invalidant les lois et entravant la prise de décision concernant la grossesse. En effet, ce vendredi 24 juin, la Cour suprême a décidé de révoquer l'arrêt "Roe vs Wade" qui garantissait le droit constitutionnel des américaines à avorter.

Depuis 1973, la Cour suprême des États-Unis avait officialisé l'avortement comme un droit à la liberté en vertu du 14e amendement. Suite à cet événement, de nombreux changements ont lieu aux États-Unis. L'annonce a en effet chamboulé le pays puisqu'elle représente une avancée majeure des droits de la femme. De plus, son inscription dans la Constitution avait marqué l'histoire, évidemment son annulation à suscité de nombreuses réactions, considérées comme un réel bon en arrière des libertés. De même, cela a eu des répercussions au niveau international. Notre question principale sera alors : Où en est actuellement le droit à avortement aux États-Unis ?

Nous évoquerons également les divers changements qui s'opèrent et les conséquences qui en découlent.

PREMIÈRE PARTIE

L'HISTOIRE DU DROIT À L'AVORTEMENT

Aux Etats-Unis et en France

Tout d'abord, nous reviendrons sur l'histoire du droit à l'avortement. Comment s'est il inscrit dans la Constitution aux Etats-Unis et en France ? Qui sont ces femmes qui ont œuvrés pour les droits de la femme ? Il est important de comprendre les combats qui ont été menées pour instaurer les lois relatives à l'avortement.

AUX ÉTATS-UNIS, "ROE VS WADE"

L'interdiction du droit à l'avortement a malheureusement contribué à la mort de dizaines de femmes qui n'avaient pas accès à un avortement sûr et légal. Avant 1973, presque tous les États d'Amérique interdisaient l'avortement, sauf lorsque la grossesse mettait en danger l'état de santé de la femme enceinte. Jane Roe a obtenu justice le 22 janvier 1973 face au procureur de Dallas, Henry Wade qui appliquait les lois anti-avortement dans l'Etat du Texas. Elle avait porté plainte contre lui et avait demandé l'annulation de la loi interdisant l'avortement afin de pouvoir procéder à une interruption de grossesse. Elle avance alors que la criminalisation de l'avortement est une atteinte à sa vie privée et est contraire au 14e amendement de la Constitution, visant notamment à protéger les citoyens américains de manière égale face à la loi.



Photographie de Jane Roe et son avocate Gloria Allred lors d'une manifestation pour les droits à l'avortement, en 1989.

Le 22 janvier 1973, la Cour suprême annule l'interdiction pénale de l'avortement Texas et statue que le droit à l'avortement est un « droit fondamental Le juge **»**. Blackmun, de en charge l'affaire conclu que le droit «est suffisamment large pour englober la décision d'une femme d'interrompre ou non sa grossesse et que cette décision appartient à l'individu, et non au gouvernement».

La Cour suprême a reconnu que le droit à la liberté dans la Constitution, qui protège la vie privée, comprend également le droit à l'avortement. conférée au plus haut été degré de protection constitutionnelle, connu sous le nom de «contrôle strict». La Cour a reconnu "le grand préjudice que l'État imposerait à la femme enceinte en refusant ce choix, y compris les risques sanitaires et économiques d'être forcée de poursuivre une grossesse". Lors du procès de Jane Roe le gouvernement ne pouvait pas interdire l'avortement pour quelque raison que ce soit avant la viabilité du fœtus, il n'était pas non plus autorisé à appuyer sur la balance pour faire pression sur les femmes enceintes concernant leur décision de poursuivre ou non une grossesse. Ce sont des raisons qui ont poussé à la victoire de Jane Roe dans cette affaire. La décision a rendu inconstitutionnelles les interdictions d'avortement dans les États et les soins d'avortement légaux, plus accessibles et plus sûrs aux Etats-Unis. Après 1992, la Cour a évalué les règlements sur l'avortement, chaque Etat pouvant mettre des restrictions sur l'interruption de grossesse. PAGE 04 Dans la pratique, les tribunaux ont confirmé une série de restrictions qui rendent l'avortement plus difficile d'accès, en particulier pour les personnes de couleur, les personnes à faibles revenus, les jeunes, les immigrants et bien d'autres encore qui ont continué à faire face à des obstacles aux soins d'avortement. Jane Roe a pu obtenir gain de cause, cependant, cela n'a pas pu garantir un accès à l'avortement à toutes. En affirmant le droit de prendre des décisions pendant la grossesse, cette loi a joué un rôle essentiel dans l'avancée de l'égalité des sexes.

EN FRANCE, LA LOI VEIL

Jusqu'en 1975, les françaises ne pouvaient pas avorter, même en cas de viol ou de risques pour la santé de la mère ou du futur enfant. En 1972, une adolescente de 17 ans est jugée pour avoir avorté à la suite d'un viol. C'est le "procès de Bobigny". Elle obtient victoire et contribue à faire changer la loi 3 ans plus tard. En 1975, Simone Veil fait voter une loi dépénalisant l'avortement et cite : "Je voudrais tout d'abord vous faire partager une conviction de femme – je m'excuse de le faire devant cette Assemblée presque exclusivement composée d'hommes : aucune femme ne recourt de gaieté de cœur à l'avortement. Il suffit d'écouter les femmes, c'est toujours un drame."

La loi Veil est adoptée pour une durée initiale de 5 ans cependant les françaises ne peuvent avorter que sous certaines conditions. La femme enceinte doit se trouver en situation de détresse, l'intervention se fait dans un délai inférieur ou égal à 10 semaines de grossesse, l'acte doit être réalisé par un médecin dans un établissement de santé et ils disposent d'une clause de conscience, c'est-à-dire qu'ils ne sont en aucun cas obligés de pratiquer l'interruption de grossesse s'il ne souhaite pas le faire. De plus, une consultation psychosociale est également obligatoire avant l'intervention.

En 1979, la loi Veil devient définitive et n'est plus statuée à 5 ans. 2 ans plus tard, Yvette Roudy, la ministre des droits des femmes, fait voter le remboursement de l'IVG par la sécurité sociale.



Photographie de Simone Veil à la tribune de l'Assemblée nationale en 1974.

En 2001, la loi Veil est réformée, le délai de recours à l'IVG passe de 10 à 12 semaines de grossesse. Les mineures n'ont plus besoin d'autorisation parentale, mais nécessitent uniquement d'être accompagnées d'une personne majeure quelle qu'elle soit. nt uniquement d'être accompagnées d'une personne majeure quelle qu'elle soit. En 2014, la mention de situation de détresse est retirée pour avoir recours à une interruption de grossesse. La loi indique qu'une femme peut avorter si elle ne veut pas poursuivre une grossesse. Le délit d'entrave à l'interruption de grossesse est puni ainsi que le fait d'empêcher ou de tenter d'empêcher de pratiquer ou



de s'informer sur une IVG, susceptible de 2 ans

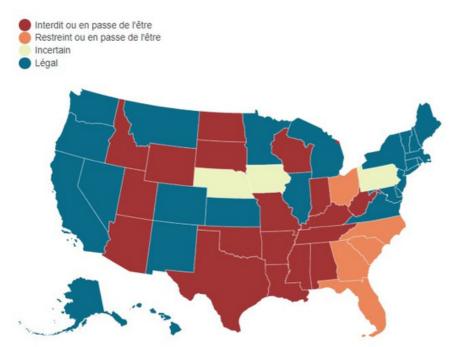
d'emprisonnement et de 30 000€ d'amende.
En 2022, l'allongement du délai légal passe de 12 à 14 semaines de grossesse.

DEUXIÈME PARTIE

QUE SE PASSE T-IL AUX ÉTATS-UNIS?

En juin 2022, la Cour suprême des États-Unis abandonne son devoir de protéger les droits fondamentaux et annule la loi Roe v. Wade, avançant qu'il n'existe pas de droit constitutionnel à l'avortement. La décision rendue dans l'affaire Dobbs v. Jackson Women's Health Organization annonce la fin de ce droit pourtant fondamental depuis près de 50 ans. C'est la première fois dans l'histoire que la Cour suprême prend une telle décision. Celle-ci conduira une majeure partie des États à abolir également ce droit et mènera des milliers de femmes à prendre des risques pour leur santé; parcourir des milliers de kilomètres pour accéder à des soins d'avortement légalement dans

un État qui le permet.



Nous constatons donc que 18 états ont décidé de rendre l'avortement illégale, avec notamment 1e Mississippi, l'Alabama ou encore le Texas. A contrario, une dizaines d'autres états l'ont rendu légal avec Californie, Le Michigan ou le Vermont.

Source : Compilation Le Monde

Alors qu'aux Etats-Unis 1 femme sur 4 a eu ou a recours à une IVG et que le soutient des Américains n'a jamais été aussi élevé pour maintenir l'accès a l'avortement. La cour suprême atteint donc un point de non retour en supprimant une liberté personnelle garantie par la Constitution et détruit la loi Roe v. Wade. On notera toutefois que dans certains États, comme en Illinois et en Californie, rien n'a changé l'avortement était légal avant le 24 juin, et l'est rester à l'heure actuelle.

POURQUOI CE DROIT A T-IL ÉTÉ REMIS EN CAUSE ?

La décision a été rendue dans l'affaire Dobbs v. Jackson Women's Health Organization. Cela s'est passé dans le Mississippi dans le Center for Reproductive Rights, fondation protégeant les droits fondamentaux dont ceux de la femme. Cette affaire conteste l'interdiction de l'avortement pour soutenir la seule clinique d'avortement restante dans l'État. Le Mississippi a fait appel devant la Cour suprême après que la Cour d'appel ai confirmé la décision d'un tribunal fédéral qui accordait une injonction permanente contre l'interdiction. Après cette décision, la majorité de la Cour confirme l'interdiction de l'État et abandonne le droit constitutionnel à l'avortement. Cette décision permet à l'Etat du Mississippi d'interdire le droit à l'avortement et laisse le droit aux autres Etats de décider ou non de la conservation de celui-ci dans les jours et semaines qui suivent. Ainsi si un État autorise l'avortement, la Cour Suprême n'aura pas son mot à dire mais, il en sera de même pour un État qui décide d'interdire l'avortement.

Depuis l'affaire Roe vs Wade, la Cour affirmait que l'avortement était un droit protégé par la Constitution américaine cependant sur les neuf juges qui composent la Cour Suprême, cinq d'entre eux ont voté en faveur de la révocation de l'accès à l'avortement. En effet, entre 2017 et 2020, Donald Trump, l'ancien président des Etats-Unis, à placer à la Cour Suprême Neil Gorsuch, Amy Coney et Brett Kavanaugh, militants de la droite religieuse américaines, prônant l'envie de révoquer de nombreuses loi sur les droit fondamentaux.



Amy Coney Barrett

Samuel A. Alito

Neil Gorsuch

Brett Kavanaugh

Clarence Thomas



Stephen Breyer

Elena Kagan

Sonia Sotomayor



Le seul juge adoptant un vote séparé en faveur de l'interdiction de l'avortement après 15 semaines. Il se place en tant que "médiateur".

John G. Roberts

QUELLES EN SONT LES CONSÉQUENCES ?

Cette interdiction soudaine de l'avortement conduit à un chaos à travers le pays alors que tous, femmes, cliniques et fondations luttent pour faire face aux interdictions préexistantes. De même les cliniques des États voisins tentent désormais d'assurer un maximum de soins pour toutes les patientes qui affluent. Ces interdictions ont un impact particulièrement dur pour les personnes qui font déjà face à des discriminations en ce qui concerne l'accès aux soins de santé, en particulier les personnes de couleur, celles aux faibles revenus, les membres de la communauté LGBTQ + et les immigrants.

De même, de nombreuses femmes seront amenées à parcourir des milliers de kilomètres pour accéder à l'IVG, certaines n'ont pas les moyens de faire cela et n'auront pas de soins de santé adaptés à leurs situations ou seront dans l'obligation d'y avoir recours illégalement et mettre en danger leur vie et celle du bébé. Aux Etats-unis, l'accouchement est très coûteux, pour les femmes n'ayant pas de couverture sociale, l'IVG est donc une solution plus viable, ne pouvant pas assumer financièrement ce que représente une grossesse et un enfant. L'interdiction du droit à l'avortement s'inscrit dans une série récente de décisions de la Cour suprême portant atteinte aux droits, dont le droit de vote. Cela soulève de graves préoccupations pour les autres droits constitutionnels en lien avec l'arrêt Roe vs Wade, dont le droit de prendre des décisions concernant les partenaires intimes, l'éducation des enfants, le mariage et la contraception. Cela vise donc directement:

- l'arrêt « Griswold v.
 Connecticut », la loi concernant le droit à la contraception, 1965.
- l'arrêt « Lawrence v. Texas », la loi soutenant le droit d'avoir une relation sexuelle avec une personne du même sexe, 2003.
- l'arrêt « Obergefell v. Hodges », la loi protégeant le mariage pour tous, 2015.



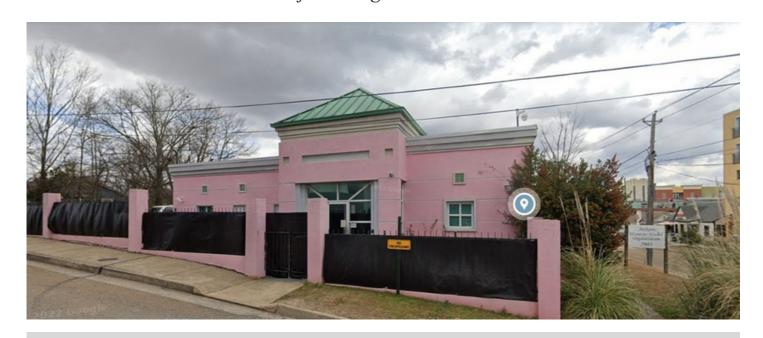
Photographie de la Maison Blanche illuminée avec les couleurs de l'arcen-ciel en l'honneur de la décision sur le mariage homosexuel, 2015

Notons que la révocation du droit constitutionnel à l'IVG est un choque pour la société états-unienne, puisque la décision est en décalage avec la majorité des Américains qui soutiennent à 64% le droit à l'avortement et estiment que la décision d'avorter ne devrait pas être réglementée par la loi. Cela se traduit par une hausse de 10% du nombre de personnes estimant qu'il faut poser le moins de limites au droit à l'avortement depuis 2020. Depuis, la vision libérale de l'avortement a donc progressé dans l'opinion publique américaine. Dans la moitié du pays, l'avortement est donc en partie interdit, ce majoritairement des Etats républicains qui sont contre. sont Malheureusement, certaines des lois, dont celle du Texas. comportent aucune exception pour les grossesses qui résultent de viols ou d'inceste. Il existe une exception seulement s'il y a un danger immédiat pour la vie de la mère.

LES PROBLÈMES QUE CELA SOULÈVE

Cette décision remet en question toute l'évolution et la libération des femmes. Nous constatons une conception répressive de la vie des femmes et de leurs droits. Cela soulève de nombreux problèmes, tout d'abord quant à la santé des femmes qui dans la contrainte auront recours à des avortement pratiqués illégalement. Sachant que l'interdiction de l'avortement n'a jamais empêché sa pratique, mais a toujours représenté un risque pour la santé des femmes, lorsqu'il est illégal. Un problème se pose également pour celles qui n'auront pas les moyens d'avoir recours à l'IVG ou d'assumer le futur enfant.

De nombreux gynécologues estiment que la moitié des complications vécues par leurs patientes auraient pu être évitées si elles avaient pu avoir recours à une interruption de grossesse. Lorsque des complications surviennent avant 22 semaines de grossesse, l'IVG est proposée aux patientes, car la probabilité que l'enfant naisse en bonne santé est très faible. Certains médecins témoignent de la situation d'une vingtaine de femmes ne pouvant pas avoir recours à l'avortement à cause la nouvelle loi, 27 de ces femmes ont finalement perdu leur enfant à la naissance, ce sont 27 femmes sur 28. 57% d'entre elles subissent des conséquences sur leur santé liée aux complications dues à la grossesse. Selon les médecins, ces conséquences n'auraient pas été si l'avortement était toujours légal.



Photographie de la "Maison Rose", dernière clinique pratiquant l'IVG au Mississippi qui à fermé

Également des dizaines de cliniques ont fermé leurs portes depuis la fin juin, dont la « Maison Rose » au Mississippi, qui était la dernière à pratiquer des avortements dans cet État. Le débat s'est déplacé du droit à l'avortement, à l'autorisation des pilules abortives qui sont la cible d'attaques judiciaires visant à les proscrire, l'interdiction de celle-ci existe déjà dans 18 États.

En novembre 2022, une fondation anti-avortement à souhaiter, plutôt que d'interdire la pilule abortive dans chaque État, révoquer son autorisation dans tout le pays, qui pourtant est légal depuis 20 ans. Vendredi 24 juin, lors du jugement, la cour a évoqué la reconsidération des droits concernant la contraception et le mariage homosexuel. En juillet c'est la chambre des représentants et le Sénat qui ont adopté une loi pour codifier le mariage entre personnes de même sexe. Il existe également un nouveau projet de loi concernant le droit à la contraception afin de le solidifier. L'auteure Gabrielle Blair, soulève elle un autre problème "Actuellement, le débat autour du droit à l'avortement tourne entièrement autour des femmes, de leur corps et de leur droit ou non à mettre fin à une grossesse non-désirée". Elle analyse le problème d'un autre point de vue, pourquoi les femmes devraient elles porter le poids des contraintes liées à l'avortement et à la contraception quand "ce sont les hommes qui provoquent toutes les grossesses non désirées". Elle explique dans son ouvrage, que les méthodes de contraception féminine sont plus difficiles d'accès telles que les pilules, stérilets ... Tandis que la contraception masculine et la vasectomie sont des méthodes plus efficaces, moins chères et plus sûres que celles destinées aux femmes. On apprend également que seulement 9% des hommes ont recours à une vasectomie qui quoique ce soit une opération, elle est bien moins dangereuse que la ligature chez la femme. Malheureusement il est des trompes difficile d'anticiper tous les problèmes qui seront soulevés suite à cette interdiction.

TROISIÈME PARTIE

LES RÉPERCUSSION DU DÉBAT AU NIVEAU INTERNATIONNAL

L'interdiction du droit à l'avortement aux États-Unis a eu de très nombreuses répercussions dans le pays mais également dans le monde. Cela a eu des conséquences politiques, sociales et sociétales dans différents pays. Quelles sont-elles ?

EN FRANCE

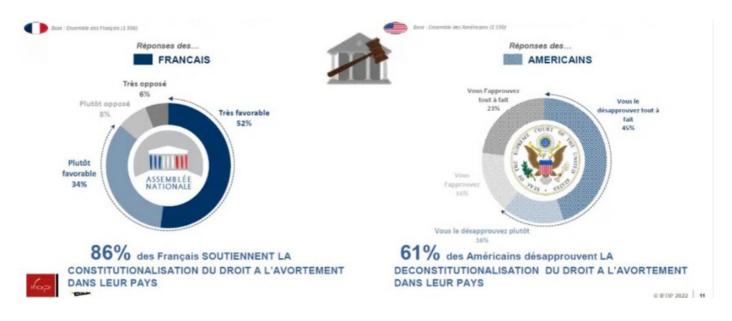
En France, la décision prise aux États-Unis a soulevé une possible inscription d'un «droit à l'avortement» dans la Constitution française. Les législateurs français ont soutenu la proposition d'inclure le droit à l'avortement dans la constitution nationale.



Photographie de manifestants pour l'inscription du droit à l'avortement dans la Constitution en novembre 2022

Cette décision a été saluée comme une réponse appropriée au récent renversement de la loi Roe v. Wade de la Cour suprême des États-Unis, qui a annulé l'avortement en tant que droit constitutionnel.

Le projet de loi a été adopté le 24 novembre 2022 par l'Assemblée nationale de 557 membres avec la majorité de 337 législateurs votant pour et seulement 32 contres, avec 18 abstentions. De telles majorités sont rarement observées. Mais le projet de loi doit passer par un processus législatif complexe. En France plus de 80% de la population est favorable à la protection du droit à l'avortement en vertu de la Constitution, selon un sondage de LIFOP. De même, une pétition récente soutenant le projet de loi a été signée par plus de 160 000 personnes. Selon Mathilde Panot, à la tête du Parti français la France insoumise, la proposition adoptée en France "vise à réduire la peur qui s'ensuit lorsque les droits des femmes sont attaqués dans d'autres endroits". La proposition d'amendement à la Constitution votée est la suivante : «la loi garantit l'effectivité et l'égal accès au droit à l'interruption volontaire de grossesse». Certains s'étaient opposés à la proposition permettant une prolongation des limites légales pour mettre fin à une grossesse de 14 semaines, limite légale actuelle dans laquelle les femmes enceintes en France sont autorisées à effectuer la procédure. Désormais, les Français expriment une vision plus libérale des conditions d'accès à l'IVG que les Américains. En effet, huit Français sur dix sont favorables à l'IVG contré à peine la moitié des Américains. Dans une suite logique, l'inscription du l'avortement dans la Constitution fait quasiment l'unanimité en France, 86 % des Français sont pour, alors que les Américains restent très partagés quant à sa récente suppression. En France on note donc un renforcement du soutien des Français en faveur constitutionnalisation du droit à l'IVG depuis l'arrêt de la Cour suprême américaine.



Source: L'ADN

Cet écart qui sépare le taux de Français et d'Américains sur l'avortement se doit notamment à des visions très différentes sur les questions de genre et de féminisme. Il existe aux États-Unis une très grande forme de conservatisme qu'on retrouve sur d'autres sujets tels que les relations sexuelles entre adolescents, les relations entre homosexuels mais également sur le changement de sexe. Il faut savoir que dès lors qu'un texte intègre la Constitution, aucune loi ne peut le remettre en cause, car la Constitution est au-dessus de la loi.

En France, une lutte contre la précarité menstruelle est menée, quoiqu'il y ait du chemin à faire. Depuis septembre 2021, tous les campus universitaires doivent être équipés de distributeurs de protection hygiéniques gratuits.

DANS LE MONDE

L'annonce de la suppression de ce droit dans la Constitution Américaine a suscité une réaction dans le monde entier. En espagne la ministre de l'égalité Irene Montero a réagi le jeudi 15 décembre dernier sur Twitter, «Aujourd'hui, la majorité féministe du Congrès a fait le premier pas vers l'abrogation définitive de la nouvelle loi sur l'avortement qui reconnaît de nouveaux droits sexuels et reproductifs, comme la santé menstruelle, et qui garantit l'interruption volontaire de grossesse pour toutes les femmes». Avec une faible majorité soit 190 voix pour, 154 contres et 5 abstentions, le Parlement espagnol a adopté une nouvelle loi pour les droits des femmes en Europe. Le projet de loi avait été présenté en mai dont l'une de ses principales est l'ouverture du droit à l'interruption volontaire de grossesse pour les mineures de 16 et 17 ans sans autorisation parentale. La deuxième mesure concerne également l'IVG, supprimant le délai de réflexion de 3 jours qui était obligatoire. Depuis 2010, les espagnoles ont le droit d'avorter jusqu'à 14 semaines de grossesse et jusqu'à 22 semaines en cas de malformation du fœtus. Une des nouvelles mesures, et pas des moindres, en cas de règles douloureuses, les femmes pourront désormais bénéficier d'un congé menstruel financé par l'État. Irene Montero, lors de la présentation du projet de loi, a précisé que cette mesure n'aura pas de limite de durée et sera signée par le médecin de celle qui en bénéficie. La loi prévoit également la mise à disposition de produits d'hygiène menstruelle gratuits dans tous les établissements publics, notamment les écoles, les prisons ou encore les centres de santé.

Cette dernière décision rejoint la mesure prise dans les campus universitaires en France. En espagne, un autre congé payé a été instauré pour les femmes, cela concerne la grossesse et peut-être attribué à partir de des 39e semaines de grossesse. Malgré ses nombreuses mesures le Parlement espagnol a confirmé l'interdiction de la gestation pour autrui qui est pourtant légale dans d'autres pays européens tels que le Danemark, les Pays-Bas ou encore la Grèce.

Au Japon, c'est un cinéaste qui réagit au sujet du droit à l'avortement mais plus particulièrement de la natalité. Hirokazu Kore-Éda, auteur du film "Les Bonnes Étoiles" s'adresse aux orphelins et enfants abandonnés.



Le film revient sur le phénomène des « baby box », ce sont des boîtes "déposent bébé" que l'on trouve au Japon et en Corée, que certaines mères utilisent pour confier leur enfant à un orphelinat.

Le réalisateur s'est confié sur la vision qu'il a de son œuvre "Je voulais que le film puisse clairement signifier que chaque naissance compte et que chaque vie a sa place». Lors d'une scène nous retrouvons une réplique marquante faisant réfléchir sur les choix de l'avortement "est-il vraiment plus grave, au fond, d'abandonner son fils, destiné à être recueilli par une famille que de le tuer en ayant recours à l'avortement ?" C'est un passage fort qui résume la pensée du cinéaste.

LES ÉTATS ET LES FONDATIONS SE BATTENT POUR SAUVER CE DROIT

Cette décision se révèle dévastatrice pour les États-Unis et pour les fondations qui œuvrent pour maintenir les droits de la femme. La fondation Center For Reproductive Right continue à plaider pour faire progresser la protection des droits à l'avortement. En plus de faire progresser la loi sur la protection de la santé des femmes au Congrès américain, le Centre souhaite renforcer les protections juridiques dans les constitutions et les lois des États, et de se défendre contre une nouvelle régression de la loi pour que chaque personne ait accès aux soins d'avortement dont elle a besoin. La fondation œuvre depuis des dizaines d'années en portant devant la justice des affaires afin de protéger le droit à l'avortement. Elle a récemment publié un rapport qui décrit 10 États dans lesquels les hautes cours ont reconnu que leurs constitutions d'État protègent les droits et l'accès à l'avortement indépendamment et plus fortement que la Constitution américaine ou ont annulé les restrictions qui ont été confirmées par la Cour suprême des États-Unis.



Photographie d'une manifestation, publiée par Center for Reproductive Rights sur Twitter

Ils soutiennent donc des mesures propres prises par la Cour suprême de l'État pour conserver le droit à l'avortement plus fortement que la Constitution américaine en ce qui concerne la protection de ce droit, voici quelques exemples:

- La constitution du Minnesota et du Kansas, ont reconnu que de multiples dispositions de la Cour Suprême de leur Etat protègent l'avortement en tant que droit à la vie privée plus largement et plus fortement que la Constitution américaine.
- La Cour suprême du Montana, de l'Alaska et de la Floride ont également conclu que le droit à la vie privée dans la constitution de l'État protège l'avortement.
- La Cour suprême de l'Arizona et du Nouveau Mexique ont élargi l'accès à l'avortement pour les personnes à faible revenu en exigeant que le programme Medicaid de l'État couvre les soins d'avortement.

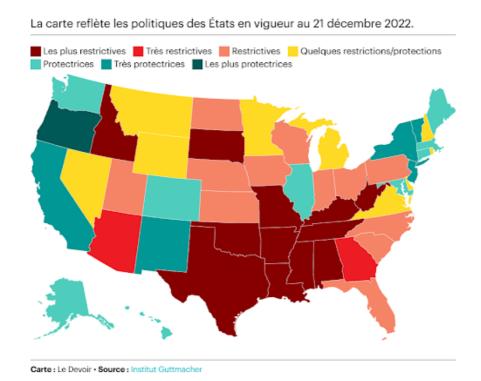
CONCLUSION

Pour conclure, on constate que la décision de la Cour suprême a suscité de très nombreuses réactions dans le monde et a également soulevé des problèmes de société. La France et d'autres pays ont réagi en instaurant des changements de taille afin de protéger leurs droits. Cependant, tout n'est pas gagné il est nécessaire de continuer de se battre pour garder nos droits fondamentaux dont celui du droit à l'avortement. Malheureusement, aux États-Unis ce droit n'est plus, seuls la moitié des États autorisent encore l'avortement. Beaucoup de droits sont actuellement remis en cause en Amérique tels que le mariage pour tous et l'accès à la contraception.

ANNEXE







https://www.ladn.eu/actualite/comparatif-france-etats-unisdroit-avortement/

BIBLIOGRAPHIE

- https://reproductiverights.org/roe-v-wade/
- <u>La décision historique de la Cour suprême Roe c. Wade</u> (greelane.com)
- https://www.youtube.com/watch?v=3nuyr3B1cSU
- https://www.madmoizelle.com/qui-etait-dorothy-pitnam-hughes-figure-afro-americaine-du-feminisme-intersectionnel-1474327
- <u>La Cour suprême des États-Unis retire le droit constitutionnel à l'avortement | Centre pour les droits reproductifs (reproductiverights.org)</u>
- https://www.huffingtonpost.fr/international/article/qui-sont-les-juges-de-la-cour-supreme-qui-ont-vote-la-revocation-du-droit-a-lavortement 198259.html
- https://www.lejdd.fr/International/pourquoi-la-decision-de-la-cour-supreme-de-revoquer-le-droit-a-lavortement-aux-etats-unis-est-historique-4119629
- https://www.ledevoir.com/monde/etats-unis/775788/etats-unis-l-avortement-aux-etats-unis-6-mois-apres-le-grand-bouleversement

- https://www.moustique.be/actu/monde/2022/12/23/interdiction-de-livg-au-texas-les-consequences-sur-la-sante-des-femmes-et-des-nouveau-nes-253491
- https://www.slate.fr/story/237197/interdiction-avortementconsequences-concretes-texas-etats-unis-medecinscomplications-danger-bebes-mort-nes-soins-intensifs
- https://fr.euronews.com/2022/12/22/retrospective-2022-lesphotos-qui-ont-marque-lannee
- https://www.vogue.fr/lifestyle/article/avortement-affaire-deshommes-entretien-avec-la-feministe-gabrielle-blair-ejaculateresponsibly
- https://www.lefigaro.fr/vox/societe/guillaume-drago-pourquoi-il-n-est-pas-opportun-d-inscrire-un-droit-a-l-avortement-dans-la-constitution-20221125
- https://powdersvillepost.com/france-makes-first-move-include-right-to-abortion-constitution/
- <u>https://www.revolutionpermanente.fr/Constitutionnalisation-de-l-IVG-un-texte-de-compromis-adopte-en-premiere-lecture-a-l-Assemblee</u>
- https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/question-desociete/droit-a-l-ivg-il-faut-l-inscrire-dans-l-histoire-longue-ledanger-du-recul-est-constant-souligne-jean-viard 5474208.html
- https://www.ladn.eu/actualite/comparatif-france-etats-unis-droitavortement/

- https://www.femmeactuelle.fr/actu/news-actu/changer-la-constitution-en-pratique-comment-ca-marche-2146630
- https://www.madmoizelle.com/ivg-conge-menstruel-lespagne-se-dote-dune-loi-precurseuse-pour-les-droits-des-femmes-1474613
- https://www.bvoltaire.fr/cinema-les-bonnes-etoiles-ladoption-plutot-que-lavortement/
- Constitutions des États et droit à l'avortement Center for Reproductive Rights